

Séance du 23 septembre 2021 à 18h00

DELIBERATION N° 2021_40

**Objet : DM N°5 – Création d'opérations liées aux AP/CP n°2021-3 Plateforme TRESSES
et n°2021-4 Matériel roulant et écritures d'ordre liées à l'étalement des charges COVID**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois du mois de septembre à 18 heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis en séance ordinaire dans la salle des fêtes de Saint-Léon, sous la présidence de Monsieur Jean-François AUBY, Président du Syndicat de l'Entre-deux-Mers Ouest pour la collecte et le traitement des ordures ménagères.

Etaients présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC des Coteaux Bordelais				CDC Convergence Garonne			
Monsieur BARGUE	Ex	Monsieur RICHEZ		Madame DOREAU	X	Monsieur BOUCHET	
<i>à pourvoir</i>		Madame DU TEIL		Monsieur JOINEAU		Monsieur REYNAUD	
Madame ZIMMERLICH	Ex	Madame LHOMET	Ex	Madame LENOIR		Madame PAVAGEAU	
<i>à pourvoir</i>		Madame MOULIA		Monsieur RIBEAUT	X	Monsieur FRECHAUT	
Monsieur VIDEAU	Ex	Monsieur GREMBLE	X	Monsieur DAURAT	Ex	Monsieur CASIMIR	
Monsieur SEBIE	X	Monsieur COUP		Madame DAN DOMPIERRE		Madame SABATIER QUEYREL	
Madame BEDAT		Madame SLATCHETKA		CDC du Secteur Saint-Loubès			
Monsieur BISCAICHIPY	X	Madame MENARD		Monsieur BALLION		Monsieur LA MACCHIA	
Madame MAVIEL	X	Monsieur KERSAUDY		Monsieur ANGELI		Monsieur QUENNEHEN	
Monsieur VIANDON	X	Monsieur VIDAL		Monsieur BIAUJAUD		Monsieur VINCENT	
CDC de Castillon Pujols				Madame BAGOLLE	Ex	Madame ROCHAUD	Ex
Monsieur LABRO	X	Monsieur RAYNAUD		Madame FAVRE	Ex	Madame GRASSHOFF	X
Madame FAURE		Monsieur BLANC		Monsieur SEVAL		Monsieur CHALARD	
Monsieur NOMPEIX	Ex	Monsieur DELFAUT		<i>à pourvoir</i>		<i>à pourvoir</i>	
CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers				<i>à pourvoir</i>		<i>à pourvoir</i>	
Madame REVAULT		Madame MEURQUIN		<i>à pourvoir</i>		<i>à pourvoir</i>	
Monsieur LEPAGE	X	Madame GUILLORIT-LABUZAN		Communauté des communes rurales de l'Entre-deux-Mers			
Monsieur MONGET	X	Monsieur BONNAYZE		Monsieur CONFOLENS		Monsieur DEJEAN	
Monsieur AUBY	X	Monsieur BRUGERE		Monsieur DULON		Monsieur REDON	
Monsieur VACHER	Ex	Madame ZEFEL	Ex	Monsieur GUERIN		Madame REYNAUD	
Monsieur JOKIEL	X	Monsieur MALDONADO		Monsieur PUJOL	X	Madame TERRASSON	
Monsieur BUVAT	Ex	Madame BREAUD		CDC du Créonnais			
Monsieur BUISSERET		Monsieur DIAS		Monsieur LATASTE	X	Monsieur DURAND	
Madame CARLOTTO	Ex	Madame SIMON		Monsieur TARBES	X	Monsieur MILAN	
Monsieur RODRIGUEZ	Ex	Monsieur CHAZALLET		Monsieur REY	X	Monsieur MARTIN	
Madame GOGA		Monsieur RAPIN		Madame CHIRON-CHARRIER	X	Madame RACHINEL	
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur BORDE	X	Monsieur LAMI	
Monsieur LAMAISON	Ex	Madame DUPUY		Monsieur PAGES	Ex	Madame BONNET	X
Monsieur BALLESTER	X	Monsieur CHEVALLOT		Monsieur GHEFFAR		Monsieur GUEGAN	
Monsieur CLEMENCEAU	X	Monsieur ELIES		Madame LAFON	X	Monsieur SUBERVIE	
Monsieur PICQ		Monsieur PLATON		Monsieur THARAUD		Monsieur CERF	
Madame OLIVIER	Ex	Madame MARTIN SAINT LEON	Ex				

Invités excusés :

Monsieur TRUPIN, Président Honoraire du SEMOCTOM
 Madame CLATOT, Conseillère aux Décideurs Locaux (CDL) en matière budgétaire
 Monsieur VEYSSIERE, Conseiller Technique du SEMOCTOM

Pouvoir :

Monsieur LAMAISON donne pouvoir à Monsieur AUBY

Secrétaire de Séance : Monsieur Pascal LEPAGE

Nombre de membres	<i>En exercice 57</i>	<i>Présents 23</i>	
<i>Suffrages exprimés 24</i>	<i>Pour 24</i>	<i>Contre 00</i>	<i>Abstention 00</i>
<i>Date de convocation</i>	<i>17 septembre 2021</i>		

Conformément à la loi la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, le quorum demeure fixé au tiers des membres physiquement présents en exercice jusqu'au 30 septembre 2021.

Rapporteur : Monsieur LATASTE

1 – AP/CP

Vu la délibération N°2021-31 du 07 juillet 2021, afférente à la création d'une autorisation de programme et Crédit de paiement (AP/CP) n°2021-3 Plateforme TRESSES ventilé comme suit :

Phasage de l'opération (dépenses)	2021	2022	TOTAL
Relevés topo et analyses	5 000,00 €		5 000,00 €
Maitrise d'œuvre	17 000,00 €	18 000,00 €	35 000,00 €
Contrôle technique	1 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €
SPS	1 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €
Travaux	126 000,00 €	174 000,00 €	300 000,00 €
Total des dépenses/an	150 000,00 €	194 000,00 €	344 000,00 €

Vu la délibération N°2021-32 du 07 juillet 202, afférente à la création d'une autorisation de programme et Crédit de paiement n°2021-4 Matériel roulant ventilé comme suit :

Matériel roulant	2021	2022	
Polybenne + hytower	72 000,00 €	108 000,00 €	180 000,00 €
2 camions BOM	381 274,79 €	48 725,21 €	430 000,00 €
Total des dépenses/an	453 274,79 €	156 725,21 €	610 000,00 €

Considérant qu'il est souhaitable de créer des opérations comptables spécifiques pour chacune de ces AP/CP afin de bien identifier les écritures comptables qui s'y rattacheront (demande de la trésorerie) ;

2 – Etalement charges COVID

Vu la délibération n°2020-85 du 17 décembre 2020, afférente à l'étalement des charges liées à la crise sanitaire du COVID-19, sur une durée de 5 ans, pour un montant total de 47 820.63 €,

Considérant que la quote-part annuelle de la reprise au compte de résultat doit démarrer dès l'exercice de constatation de l'étalement des charges,

Considérant que le syndicat n'a pas amorti 1/5^{ème} de la charge dès 2020, par conséquent, sur l'exercice 2021, il devra amortir 2/5^{ème} (rattrapage 2020 + annuité 2021),

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits sur le budget principal comme suit :

AUGMENTATION DE CREDITS	MONTANT	DIMINUTION DE CREDITS	MONTANT
<i>Dépenses d'investissement</i>		<i>Dépenses d'investissement</i>	
<i>2313/812/Opération 303 : PLATEFORME VEGETAUX - GRAVATS TRESSES</i>		<i>2313/812/Opération 30 : TOUTES DECHETERIES</i>	
Construction	150 000,00 €	Construction	- 150 000,00 €
<i>2182/812/Opération 304 : MATERIEL ROULANT</i>		<i>2182/812/HO</i>	
Matériel de transport	453 274,79 €	Matériel de transport	- 453 274,79 €
TOTAL	603 274,79 €	TOTAL	- 603 274,79 €
AUGMENTATION DE CREDITS	MONTANT	DIMINUTION DE CREDITS	MONTANT
<i>Dépenses de fonctionnement</i>		<i>Dépenses de fonctionnement</i>	
<i>6812/01 (ORDRE 042)</i>		<i>023/01</i>	
Dotations aux amortissements des charges de fonctionnement à répartir	9 570,00 €	Virement à la section d'investissement	- 9 570,00 €
TOTAL	9 570,00 €	TOTAL	- 9 570,00 €
<i>Recettes d'investissement</i>		<i>Recettes d'investissement</i>	
<i>4815/01/HO (ORDRE 040)</i>		<i>021/01/HO</i>	
Charges liées à la crise sanitaire Covid-19	9 570,00 €	Virement de la section de fonctionnement	- 9 570,00 €
TOTAL	9 570,00 €	TOTAL	- 9 570,00 €

Le Comité Syndical :

Article 1 :

D'accepter cette décision modificative n°5

Article 2 :

Le Président, la Directrice Générale des Services et la Responsable du Service de Gestion Comptable seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à Saint-Léon, le 28 septembre 2021

Pour copie certifiée conforme.



Le Président,

Jean-François AUBY